

# PROGRAMME DE FORMATION

## URBANISME ET ECONOMIE

<b>Objectif pédagogique</b>	A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de : -D'identifier les nouvelles règles de déontologie de l'agent immobilier -D'appréhender l'essentiel du droit de l'urbanisme et sera en mesure d'identifier la réglementation, de maîtriser les documents locaux, d'informer sa clientèle sur les procédures concernant les documents d'urbanisme et les procédures d'autorisation.
<b>Public concerné</b>	Professionnels de l'immobilier (titulaire de la carte professionnelle, les personnels de direction, les personnes salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier).
<b>Prérequis</b>	Aucun
<b>Modalité d'admission</b>	Aucune
<b>Programme de formation détaillé</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déontologie de l'agent immobilier (4h)</li> <li>2. Droit de l'urbanisme, le point sur les dernières évolutions de la loi             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les principes généraux du droit de l'urbanisme</li> <li>b. La loi ALUR et les dernières réformes de l'urbanisme</li> </ol> </li> <li>3. Les documents locaux d'urbanisme             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Le SCOT</li> <li>b. Le PLU</li> </ol> </li> <li>4. Permis de construire et autorisation d'urbanisme             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les différentes autorisations : définitions</li> <li>b. Les procédures et délais</li> </ol> </li> </ol> <p>Le décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, a mis en place l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier, elle-même instaurée par la loi alur</p>
<b>Validation de la formation</b>	- Evaluation formative – QCM D'évaluation - Délivrance d'une attestation de formation.
<b>Modalités pédagogiques</b>	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
<b>Moyens et supports pédagogiques</b>	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + support de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée
<b>Accessibilité</b>	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.
<b>Durée de la formation et horaire de base</b>	14heures-2 jours 7h par jour soit de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
<b>Information sur la certification</b>	
<b>Profil du formateur</b>	Directrice de l'agence de communication 150 COMMUNICATION, cette cheffe d'entreprise passionnée intervient sur nos formations Réseaux Sociaux et Commercial.
<b>Tarif de la formation</b>	Formation uniquement réalisable en interentreprise : 490 EUROS NET PAR STAGIAIRE
<b>Lieu de la formation</b>	113 rue alphée maziéras 24000 PERIGUEUX
<b>Formation éligible au CPF</b>	Non
<b>Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription</b>	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue alphée maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com

## Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



### Pour apprendre un métier :

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



### Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



### Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



### Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! [www.a2sformation.com](http://www.a2sformation.com)

Retrouvez nous sur les reseaux  
#a2sformation

